

I. LA MORT APPRIVOISÉE

Bien que chaque individu assume seul son trépas, la mort suscite dans la conscience des individus et dans le groupe humain auquel il appartient des ensembles complexes de représentations et provoque des comportements plus ou moins codifiés selon les cas, les lieux ou les moments.

Face aux changements qui ont affecté la société créole, l'attitude devant la mort a subi, elle aussi, de nombreuses variations. A l'attitude ancienne où la mort était à la fois proche, familière et acceptée, s'oppose d'une certaine manière l'attitude moderne de refus, d'éloignement, d'individualisation.

Rappelons, pour débiter, la définition de Philippe Aries, (1977: 36):

Par la mort familière, la mort apprivoisée, nous n'entendons pas par là qu'elle était autrefois sauvage et qu'elle a été ensuite domestiquée. Nous voulons dire au contraire qu'elle est aujourd'hui devenue sauvage alors qu'elle ne l'était pas auparavant.

La veillée mortuaire des temps anciens, on le verra, débordait singulièrement la sphère du sacré *stricto sensu*. Nous pouvons avancer que grâce aux rites funéraires, ceux d'hier surtout, et à un degré moindre encore ceux d'aujourd'hui, tout était mis en œuvre pour apprivoiser la mort pour éventuellement se moquer d'elle tout en permettant à la communauté de se ressaisir et de se reconstituer. Les rites funéraires d'antan permettaient de glisser le drame de la mort du plan réel au plan imaginaire (déplacements, symboles et métaphores), de réorganiser la société que la mort perturbait et aussi de consoler les survivants, même quand on croyait servir le défunt. Telles étaient les visées des coutumes funéraires de nos anciens.

1.1. Coutumes funéraires des autochtones

La découverte de la Guadeloupe en 1493 par les Européens donna lieu au massacre et à l'expulsion du peuple Caraïbe installé sur cette île.

Une réputation tenace, celle de « mangeurs d'hommes », fut octroyée aux premiers habitants de la Guadeloupe par les conquérants.

Lorsque les Européens débarquèrent en Guadeloupe, ils crurent y trouver des restes de repas anthropophagiques (des crânes, des ossements). Certains chroniqueurs font état de chair, de véritables brochettes d'indiens ; d'autres mentionnent des ossements, des crânes. Les témoignages ne concordant pas, nous pouvons nous demander s'il ne s'agissait pas, tout simplement, de coutumes funéraires ?



(figure 1)

Selon Jacques Adélaïde-Merlande (S.d : 4), Fernando Colomb écrit à propos des coutumes funéraires des indigènes d’Hispaniola : « Quand les indiens meurent leurs funérailles s’effectuent de diverses manières. Le corps des caciques ayant été ouvert, on le fait dessécher au feu pour le conserver en cet état. Des autres on ne garde ordinairement que la tête. » Geneviève Leti, dans son ouvrage *L’univers magico-religieux* (2000 :118), a dans son acception du mot *mort* écrit :

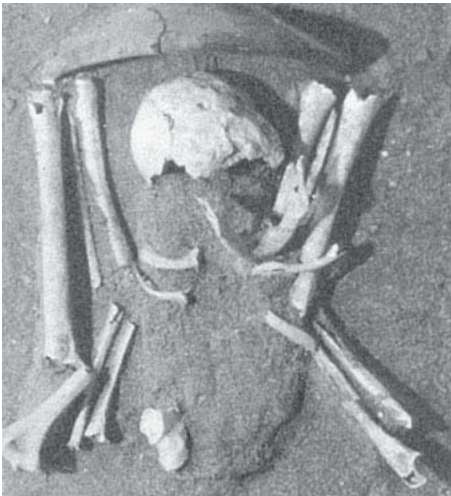
Chez les Caraïbes quand il y avait un mort, la famille devait jeûner un mois. Les esclaves du mort étaient immolés pour le servir dans l’autre monde. *Selon un flibustier de la mer des Antilles* : « Ayant fait un fossé à l’endroit où il est mort, on met son lit de coton et ses richesses dedans, qu’ils couvrent avec certaines feuilles et puis enterrent le mort au-dessus de tout cela comme étant assis. Et après on le couvre de terre et au-dessus de la fosse on fait un feu ». Le feu est entretenu pendant un mois. Quand il s’agit d’un village, au bout d’un an les parents du mort font une fête ou « caouynage » où tous les habitants sont invités. Suit tout un rituel à l’issue duquel le corps est déterré et brûlé. Les cendres sont alors distribuées aux plus proches parents qui les mettent dans de petitesalebasses qu’ils portent à leur cou. « lorsqu’ils vont à la guerre, ils en boivent un peu et s’en frottent le long du corps, croyant par ce moyen vaincre leurs ennemis et de ne pouvoir tomber entre leurs mains. »

La présence d’ossements et de crânes dans l’environnement immédiat des Caraïbes semble donc correspondre à des coutumes funéraires ancestrales. De la fin du xv^e siècle à la fin du xvii^e siècle ces dernières toujours

selon les descriptions faites par les chroniqueurs, survivent en dépit de la politique d'éradication pratiquée par les Européens.

En 1694, le Père Labat se rend au cul de sac français (l'actuel François). Voyageant par mer il est contraint à la suite d'un coup de vent d'Ouest de s'arrêter à la Pointe Larose qui ferme au Sud le cul de sac (Baie) Robert. C'est l'occasion pour lui de rencontrer un groupe de Caraïbes dont le chef porte précisément le nom de La Rose (...) Dans sa case se trouve une fosse où se trouve placé un Caraïbe mort depuis cinq mois, le cadavre est « proprement peint de rouge avec des moustaches et des raies noires (...) et placé en position fœtale (...) Près du cadavre se trouvent placées ses armes : armes, flèches, boutou.» Jacques Adélaïde-Merlande (1981 : 82)

Chaque civilisation de l'Orient à l'Occident a développé des manières singulières d'honorer les morts. D'une manière générale, les hommes des sociétés « primitives » répugnaient à l'idée d'une destruction définitive et totale. La mort, pour eux, ne pouvait être qu'une mort *renaissance*, voire dans certains cas une mort *maternelle*. D'où l'idée que les disparus vivent ailleurs leur vie propre comme des vivants. Au sein du monde des morts une distinction s'établissait entre les morts anonymes et les grands morts (la mort des chefs).



(Figure 2)

La position fœtale des ossements chez les amérindiens nous indique l'importance octroyée à la mort *maternelle*. La terre, écrit Edgar Morin (1976 : 33), « est maternisée en tant que siège des métamorphoses de mort naissance d'une part et en tant que terre natale de l'autre.

(Figure 3)

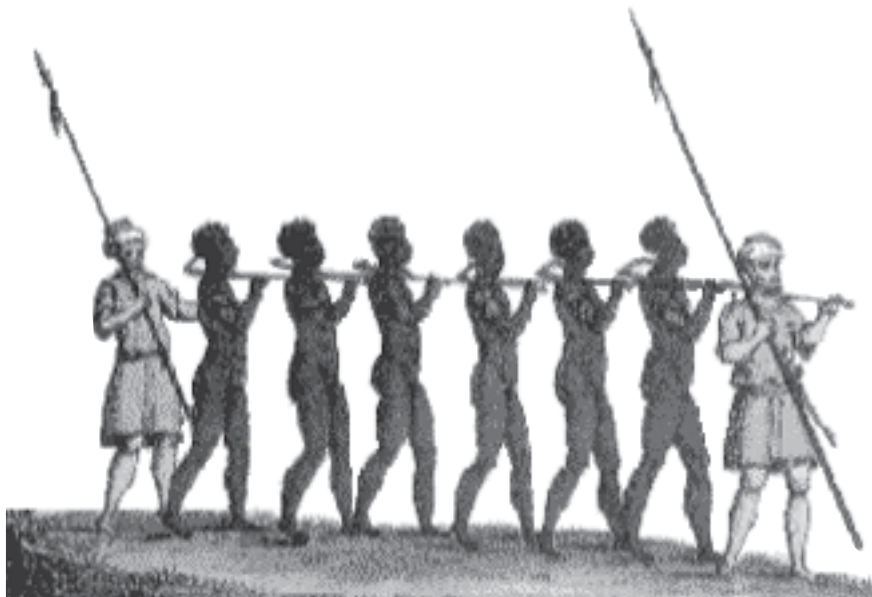
Comparativement, les Aztèques, pour aider le mort dans sa route, brûlaient avec lui ses vêtements, ses femmes, ses esclaves et un petit chien gras au pelage fauve.



Des Aztèques aux Egyptiens en passant par les tueries des guerres modernes, innombrables ont été les formes de sacrifices humains.

1.2. Les funérailles des esclaves dans le système colonial

La société guadeloupéenne procède de la traite et de l'esclavage. De 1635 à la fin du XIX^e siècle des millions d'hommes ont été arrachés au



continent africain et conduits au Nouveau Monde où ils devinrent les esclaves des maîtres blancs.

(Figure 4)

Le peuplement africain de la Guadeloupe comprenait des populations d'origines diverses correspondant aux tendances majeures de l'approvisionnement négrier général : Congo, Nigéria, Côte des Esclaves.

Le groupe des blancs était hétérogène. On retrouve dans les recensements de 1848 « des individus de provenance diverse : Paris, Marseille ou encore les Pyrénées. » Fallope (1992 : 76).

L'esclave noir restait l'élément numérique prépondérant du peuplement de la Guadeloupe, en dépit d'une mortalité élevée, due en partie aux

suicides⁴. Dès les débuts du système colonial, l'esclave n'hésitait pas à porter atteinte à sa vie ainsi qu'à celle de ses enfants.

Ce refus de la servitude par le suicide s'apparente fort à un type de suicide rencontré dans les sociétés africaines animistes. Selon Bohannan (1969 : 259) « L'individu se suicide pour se venger des vivants qui déplorent sa perte, et pour se réincarner immédiatement ailleurs, ou bien pour revenir sous forme d'esprit se venger de ceux qui lui ont fait du tort. »

Dans les archives des habitations et dans les journaux des négriers, les suicides de captifs étaient fréquents. Pour Josette Fallope (1992 : 206) « Ces suicides à la côte africaine, pendant la traversée et la période d'acclimatation semblent être une conséquence de l'état de choc et du traumatisme qui caractérise la déstructuration dans le processus d'asservissement. »

Cette « non-peur » de la mort a longtemps effrayé les colons. Elle est clairement exprimée ici par le Gouverneur de la Martinique Donzelot⁵ en 1822 :

« C'est une vérité démontrée par des exemples journaliers qu'en général les nègres craignent peu la perte de la vie ; on est effrayé de voir l'insouciance avec laquelle ils se suicident, le plus souvent pour le plus léger motif. » ; « Les nègres se détruisent, ils se pendent, se coupent la gorge sans façon déclare un mémoire. «Les nègres nouveaux» et particulièrement les femmes se suicideraient plus que les créoles. » (Gauthier, 85 : 221).



(Figure 5)

Au XIX^e siècle, selon les historiens, les suicides d'esclaves aux Antilles françaises et particulièrement à la Guadeloupe seraient commis pour échapper à la violence⁶.

5 Lettre de Donzelot au ministre. Archives nationales, SOM, Correspondance générale, reg 53.

6 Cf. Josette FALLOPE ; Arlette GAUTHIER.

Les esclaves croyaient qu'en se donnant la mort, ils retourneraient ainsi dans leur pays natal. Nous sommes, encore une fois, en présence de la mort *maternelle* évoquée précédemment. Geneviève Leti (2000 : 118) nous explique que « Maynard raconte vers 1840, dans son livre sur la Martinique, comment une petite fille esclave se suicida après avoir reçu une magnifique robe pour la conserver pendant l'éternité tellement elle lui avait plu. »

Confrontés à ces nombreux suicides, les colons pensaient que les esclaves « ignoraient » la mort. Que l'on ne s'y trompe pas, ils l'affirmaient démesurément. Les esclaves d'origine africaine ordonnaient la mort, bien intégrée dans leur système culturel (valeurs, rites et croyances) en minimisant la portée de la mort dans leur imaginaire.

Les religieux et les chroniqueurs restaient généralement surpris des pratiques funéraires des esclaves. La catéchisation des « biens meubles » était sommaire. Bien que le code noir concédait aux esclaves une instruction religieuse, cette dernière se limitait à des pratiques rudimentaires: prières du soir sur l'habitation et pour certains esclaves, messes du dimanche, processions, enterrements.

L'Abbé Dugoujon (1845) précise que « Le crucifix, les statues de la Vierge, les images des Saints, ne sont pour eux que des fétiches. Ils ont conservé au sein du catholicisme toutes les pratiques païennes ou mahométanes qu'ils ont apportées de l'Afrique. » Aux mystères de la religion catholique les esclaves semblaient n'adhérer que partiellement comme le révèle cette description « d'une cérémonie à l'africaine »:

Il m'a été donné, d'être témoin une fois, à Sainte-Anne, d'une de ces cérémonies à l'africaine. Un noir pêcheur était mort dans le voisinage du presbytère. Durant toute la nuit qui suivit le décès je fus plusieurs fois réveillé par le son du tam-tam et par des chants de danse. Le lendemain au matin, je vis sortir de la case du défunt un grand nombre de noirs des deux sexes vêtus de leurs plus beaux habits et emportant leurs instruments de musique et des bouteilles qu'ils avaient vidées. Lorsque les brèves cérémonies usitées pour les noirs eurent été faites à l'église, le convoi se dirigea vers la mer, où les canots de tous les pêcheurs l'attendaient près du rivage; ils étaient pavoisés et rangés comme en ordre de bataille. Lorsque le corps parut, il fut salué par le tam-tam, par le son du lambi, par des hurlements prolongés. On le plaça sur une barque, et à signal convenu toute la flottille africaine s'ébranla; elle fit le voile vers le cimetière des esclaves, situé sur le bord de la mer à un petit quart de lieue du point de départ. On aurait pu se croire, à cette occasion, sur les côtes idolâtres de la Guinée. (Abbé Dugoujon, 1845 :73)

Les danses funéraires, l'Abbé Dugoujon l'ignorait, avaient pour objectif de protéger aussi bien les vivants que les morts. Dans l'île anglophone de la Barbade, les colons décrivent une « coutume de nègre » :

On prenait bien soin de contenir les nègres de cette île (...) de limiter ce qu'ils appellent leurs jeux (qui avaient lieu fréquemment le jour

du seigneur) et pendant lesquels leurs différents instruments produisaient une musique atroce, ils hurlaient et dansaient parmi les tombes des morts. Ils donnaient des victuailles et des liqueurs fortes aux âmes des défunts pour les empêcher de revenir leur faire du tort (c'est ce qu'ils prétendaient). Holt (1729 : 167)

A l'instar des sociétés négro-africaines dont ils étaient issus, le décès déclenchait chez les esclaves un sentiment de tristesse et de solidarité. Les « brèves cérémonies » dispensées à l'Eglise n'auraient pas suffi à aider la communauté à surmonter l'angoisse de la mort. Les esclaves, en préservant leurs coutumes funéraires, surent faire face aux nombreux décès qui affectèrent la colonie durant la période de l'esclavage. Pourtant, de nombreuses pratiques ne purent survivre à la christianisation :

Les nègres d'Afrique conservent dans les colonies une partie des usages de leur pays. J'ai vu le convoi d'un nègre Ibo qui m'a semblé d'une bizarrerie étrange.

Ce nègre était cuisinier chez son maître. Tous ces compatriotes suivaient tristement le corps. L'un portait une marmite, l'autre un canari; celui-ci tenait dans la main un long couteau, celui-là avait devant lui un tablier tout plein de sang; chacun portait enfin quelque ustensile de cuisine. Au milieu de la foule était un vieux nègre qui menait lentement un jeune cabri, et semblait commander à tous les autres; c'était vraisemblablement le maître de cérémonie.

Le cortège arrive à la porte de l'église. Le curé, qui était là pour recevoir le corps (car il n'accompagne dans les rues que les corps des blancs), le curé dis-je, interdit bien entendu, l'entrée du temple à cette sorte de mascarade. Tous attendent que la cérémonie religieuse soit finie, puis se dirigent dans le même ordre, vers le cimetière. Ils disposent le corps dans la tombe en récitant quelques prières, l'arrosent du sang du cabri qu'ils égorgent tout auprès, et dont ils mettent la tête sur le cercueil. Après avoir comblé la fosse, ils récitent encore des prières et se retirent en silence.

Longin, 1848 (203 : 205)

Il ne nous est plus donné d'assister, désormais, à des cérémonies de cette envergure. L'effort de représentation symbolique du défunt est patent. Pour saisir le sens de la symbolique africaine, il faudrait dépasser l'optique rationnelle car le symbole n'introduit pas seulement un sens mais avant tout une action.⁷

Les membres de la communauté du disparu semblent signifier au mort qu'ils lui rendent l'hommage auquel il a droit en le représentant à travers la fonction sociale qu'il a joué dans le groupe. La représentation symbolique comme un thaumaturge ressuscite non seulement l'image du disparu mais encore l'hommage rendu rejaillit sur la communauté qui réaffirme

7 Cf. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*. Paris : Plon, 1958.

son identité et sa cohésion, ce dont elle a un grand besoin au moment où elle perd un de ses membres.

Le sacrifice animal, dans de nombreuses sociétés dites traditionnelles, est un viatique⁸ symbolique indispensable qui permet au mort de survivre au cours du voyage transitoire qui l'acheminera vers le monde des ancêtres.

Les descriptions des cérémonies funéraires « à l'africaine » resteront pour la période coloniale l'œuvre des religieux ou des chroniqueurs. C'est la raison pour laquelle, nous devons les examiner avec attention, car comme nous le rappelle Maryse Condé (1978 :26) :

En résumé, personne ne sait ce qu'est le noir. On ne connaît pas sa langue. On n'appréhende qu'imparfaitement ses dieux, ses relations avec le monde visible et invisible. On lui impose une personnalité qui convient à l'usage que l'on veut en faire. On explique de façon hâtive et toujours malveillante les aspects de sa nature qui en dépit de tout, viennent contredire cette personnalité d'emprunt (ce don de raillerie constatée par les planteurs, cette « éloquence » attestée par le Père Labat, cette indifférence à la mort et ce courage devant elle attestés par tous).

Il est indéniable que le substrat culturel africain influence d'une manière magistrale les coutumes funéraires créoles. Cependant, il ne faudrait pas oublier que la communauté créole doit sa réalité à la cohésion de diverses origines aussi bien amérindienne, européenne qu'asiatique.